

Déclaration de Pierre Werner au Conseil des ministres (Luxembourg, 26 octobre 1970)

Légende: Le 26 octobre 1970, Pierre Werner, ministre d'État, président du gouvernement et ministre des Finances du Luxembourg, rend compte au Conseil de l'état d'avancement des travaux entrepris par le comité d'experts qu'il préside sur la réalisation par étapes d'une Union économique et monétaire.

Source: Bulletin de documentation. dir. de publ. Service Information et Presse-Ministère d'Etat. 26.10.1970, n° 6; 26e année. Luxembourg. "Déclaration de Pierre Werner au Conseil de Ministres (Luxembourg, 26 octobre 1970)", p. 4-5.

Copyright: (c) Service Information et Presse du Gouvernement luxembourgeois

URL: http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_pierre_werner_au_conseil_des_ministres_luxembourg_26_octobre_1970-fr-4fad594c-267f-4020-93e1-43ed697f9744.html

Avertissement: Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

Date de dernière mise à jour: 19/12/2013

Déclaration faite par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement luxembourgeois et Président du groupe d'experts, au Conseil de Ministres à Luxembourg, le 26 octobre 1970

J'ai l'honneur de rendre compte des travaux du groupe ad hoc institué pour faire rapport sur la réalisation par étapes de l'union économique et monétaire dans la Communauté. Lors de la session du Conseil des 8 et 9 juin 1970, j'avais présenté un rapport intérimaire qui comportait un certain nombre de conclusions sur la poursuite des travaux du groupe. Le Conseil a bien voulu faire siennes ces conclusions et indiquer les orientations requises pour l'achèvement de l'étude. Je suis heureux de pouvoir vous présenter aujourd'hui le rapport final du groupe.

Comme une grande partie du rapport intérimaire reste valable et ne comporte pas de modifications de texte, nous avons fondu dans un seul rapport les éléments considérés dans le rapport intérimaire et ceux étudiés ultérieurement.

D'après l'échange de vues intervenu en Conseil et d'après les propres constatations du groupe, il nous incombait d'une part de combler certaines lacunes et de préciser certains développements, d'autre part de réaliser dans la mesure du possible un avis concordant et collectif sur certains aspects qui avaient donné lieu à des avis divergents au sein du Comité.

Il nous avait été demandé d'abord d'approfondir les aspects institutionnels et d'esquisser les grandes lignes des organes chargés au stade final de la politique conjoncturelle d'une part et de la politique monétaire d'autre part. Mon groupe n'avait pas compétence pour faire des propositions tenant au droit international ou constitutionnel. En soulignant pour la phase finale la nécessité d'un centre de décision pour la politique économique et la constitution d'un système communautaire des banques centrales, notre préoccupation fondamentale était d'assurer l'efficacité de la politique communautaire dans ces deux domaines surtout au moment où celle des organismes nationaux tend à s'affaiblir du fait de transferts successifs de compétence.

Le second ordre d'idées sur lequel nous devions nous pencher était celui du renforcement de la coordination des politiques économique et budgétaire. Sur ce point nous avons essayé de donner une description aussi complète que possible des domaines dans lesquels l'action communautaire doit être poursuivie, les conséquences qui en découlent pour la politique régionale et structurelle. En ce qui concerne la première étape, nous avons approfondi plus particulièrement les méthodes de confrontation et de coopération des politiques économique et budgétaire, tout en indiquant dans les grandes lignes la politique des marchés financiers, la politique de la monnaie et du crédit. Le souci primordial du groupe est d'accroître l'efficacité des méthodes d'information et de consultation afin de dégager des orientations communes. Le

rapport consacre toute une section à des propositions de procédures comportant notamment trois examens intervenant tout au long de l'année et donnant lieu à la rédaction d'un rapport annuel sur la situation économique de la Communauté. En matière de politique budgétaire des orientations communes seront recherchées pour certains éléments quantitatifs globaux et les modes de financement du budget. Nous pensons que les attributions des Gouverneurs de banque centrale devront être élargies.

C'est à la description de la première étape qui doit débiter au premier janvier prochain et s'étendre sur trois années que le groupe a consacré le plus de soins. Il s'est avéré en effet que pour avancer utilement il importe de déclencher l'action parallèle sur un ensemble de fronts. La première étape aura dans une large mesure un caractère expérimental.

Avant de passer à la seconde étape, nous proposons de procéder à un inventaire des résultats réalisés et de convoquer une conférence intergouvernementale devant fixer le détail et le calendrier précis de l'évolution entre 1974 et 1980 que nous indiquons seulement dans ses grands traits. Pour surmonter les divergences de vues qui étaient apparues dans la première phase de nos travaux, nous avons dû consacrer un effort particulier pour la définition des actions à entreprendre afin de marquer la personnalité monétaire de la Communauté.

Pour cette partie de notre étude, nous avons été grandement servis par un rapport du Comité des Gouverneurs de banque centrale auquel j'avais soumis un questionnaire sur les aspects techniques. Je rends hommage à l'excellence de ce rapport et à l'esprit coopératif des Gouverneurs.

Dans le domaine proprement monétaire, nous avons repris dans le rapport la décision du Conseil en date du 9 juin 1970 selon laquelle la Communauté ne devra pas se prévaloir dans les relations de change entre les pays membres de dispositions éventuelles permettant un assouplissement du système international des changes. Le groupe préconise pour la première étape un certain nombre d'actions dont la réalisation est conditionnée pour chacune par le résultat de l'action antérieure. Les Banques centrales procéderont à des limitations en fait de fluctuations des cours de change entre leurs monnaies. Cette limitation successive des marges pourra prendre ensuite un caractère officiel. Afin de faciliter le déroulement des opérations préconisées nous pensons qu'il sera opportun de confier à un agent la tâche d'enregistrer les soldes.

Nous avons résolu la controverse de la création d'un fonds de stabilisation des changes en proposant

de constituer aussitôt que possible un fonds européen de coopération monétaire dont les attributions feront l'objet de développements successifs. Pour autant que les techniques prévues pour la première étape auront fonctionné normalement et sans heurts et qu'une convergence suffisante aura été réalisée, le fonds pourra être éventuellement instauré déjà au cours de la première étape. En tout cas, il devra être mis en place au cours de la seconde étape. Il finira par absorber les mécanismes de soutien monétaire à court terme et de concours mutuel à moyen terme.

Je suis heureux de constater que sur tous ces aspects nous avons réalisé un avis collectif unanime. Ces réponses communes évidemment ne traduisent pas toutes les préférences individuelles des membres du groupe. Mais nous estimons qu'après avoir fait le tour de la question, au cours de longues confrontations d'idées nous avons réussi à traduire le vœu du parallélisme dans les actions à entreprendre sur le plan économique et financier. Notre ambition était de briser définitivement le cercle vicieux des préala-

bles économiques et politiques. Entre l'opinion qui considère l'union monétaire comme le couronnement de l'intégration européenne et celle qui en ferait le moteur quasi tout puissant, nous avons essayé de tracer une ligne médiane. Je pense que les propositions sont dans la ligne des traités existants, qu'elles tendent précisément à assurer la réalisation de la plénitude de leurs objectifs. Aussi pour la première étape, pouvons-nous faire une grande partie du chemin sans modification des traités. Toutefois, une forte volonté politique doit accompagner ce processus tout au long de sa réalisation.

La mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier de ce processus constituera pour la Communauté une chance de relance que les Européens attendent et qui est d'ailleurs dans l'intérêt commun de nos pays.

Je termine en rendant hommage à la compétence et à la bonne volonté de mes collaborateurs. Cette expérience était pour moi personnellement enrichissante au point de vue intellectuel et exaltante comme travail d'équipe.